



Problème lors de l'entrée dans les lieux

Par **maximin gerard**, le **26/05/2012** à **14:32**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un bail de location le 1er mai et un état des lieux le 6 mai dans un logement qui n'avait pas été loué depuis deux ans. la loyer est fixé à 1200€. J'ai accepté à condition que le propriétaire effectue quelques travaux.rn Le rétablissement de l'électricité et du gaz ont été effectués le 18, et les travaux et plomberie des sanitaires que le propriétaire s'était engagé à faire ne sont toujours pas terminé à ce jour (26 mai), la douche est impraticable, bref je ne peux pas jouir pleinement de l'appartement et le propriétaire refuse catégoriquement de me faire une réduction de loyer, à ce jour je n'habite toujours pas l'appartement, alors que le propriétaire a déjà encaissé un mois de loyer + caution : 1200€ + 1300 de travaux effectués par moi même, plus 1500€ avancé pour le compte du propriétaire.rnrnQue puis je faire ?

Par **cocotte1003**, le **26/05/2012** à **18:29**

Bonjour, avez-vous pris la précaution de lister et signer les travaux envisagés ? envoyez lui par LRAR une liste de tous les travaux nécessaires et mettez le en demeure de les réaliser sous 10 jours par exemple. Le fait que la douche ne fonctionne as depuis 20 jours ne vous permet pas de vous retourner contre le bailleur pour exiger une indemnisation. Il est normal que le bailleur est encaissé le dépôt de garantie (et non caution) puisqu'il peut le faire dès la signature du bail.Comment votre bailleur a -t-il justifié le 1500 euros ? cordialement

Par **maximin gerard**, le **28/05/2012** à **11:36**

Merci de votre réponse, rnrnOui nous avons listé tous les travaux. Le propriétaire ne justifie pas les 1500€, je les ai avancé sinon pas de travaux. A ce jour il sont presque fini et le propriétaire m'a remboursé en parti. Mais je n'habite toujours pas l'appartement.